

Une reconnaissance appréciée

Reconnue par l'État comme entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), Pouce Travail conforte sa place d'interlocuteur indispensable pour l'emploi sur le territoire.

Alexandre Coucaud

lepopulaire.saintjunien@centrefrance.com

Avec 165 salariés accompagnés pour 2023, 58.500 heures travaillées auprès de 750 clients utilisateurs (49 % particuliers, 27 % collectivités, 17 % d'entreprises et 7 % d'associations), Pouce travail constitue un outil d'insertion privilégié pour les personnes à la recherche d'un emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale remis par l'État vient récompenser des efforts continus depuis 1987.

Construire un projet professionnel

« J'ai grandi professionnellement. J'ai commencé par plusieurs missions consistant à aller à l'Épand, à l'hôpital... », confie Abygaëlle Landeux, bénéficiaire du suivi Pouce travail. Désormais assistante maternelle, ses expériences



ÉCONOMIE. Christophe Nouhaud est revenu sur ce qui rend Pouce Travail si apprécié.

professionnelles lui ont permis de découvrir de nouveaux horizons professionnels et de peaufiner ensuite son projet.

Comme elle, ils sont nombreux à témoigner de l'efficacité du procédé et des équipes sur place : 5 salariés permanentes. « Au-delà du service rendu aux entreprises, au quotidien, on mène un accompagnement pour permettre

aux personnes de tendre vers un emploi durable. Ce travail peut se caractériser avec des formations personnalisées ou des formations collections que nous menons », explique Christophe Nouhaud, directeur de Pouce Travail.

Représentante de l'État dans nos territoires, la sous-préfète Anne-Sophie Marcon a tenu à saluer le travail fourni par l'associa-

tion. « Ces structures ont pour mission d'offrir un emploi aux personnes les plus en difficultés, en les aidant à résoudre leurs problèmes, qu'ils relèvent de la santé, de la mobilité, du logement, du surendettement », explique-t-elle. Ce nouvel agrément permettra à la structure de recevoir 63.000 euros de la part de l'État contre 18.600 euros en 2020. ■